

4 SEPTEMBRE
Société en nom collectif
Au capital de 300 euros
Siège social : 1260 CHEMIN DU VAL MARTIN,
LA MASURE
06560 VALBONNE

En cours de constitution

Les soussignées :

La société IMMOCOM

Société à responsabilité limitée au capital de 400 000 euros
Ayant son siège social 1260 Chemin du Val Martin, "La Masure", 06560 VALBONNE,
Immatriculée au RCS DE GRASSE sous le numéro 430 383 596
Représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Julien KRIEF

La société MK HOLDING

Société à responsabilité limitée au capital de 5 200 euros,
Ayant son siège sociale 29 Rue Jean Jacques Rousseau, 75001 Paris
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 793 847 062
Représentée aux présentes par son Gérant, M. Maher KASSAB

La société AGORAFIN

Société par actions simplifiée au capital de 12 000 euros
Ayant son siège social 50 Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 982 614 943
Représentée par son Président, Madame Stéphanie VANMOERBEKE

Agissant en qualité de seules associées de la société en nom collectif 4 SEPTEMBRE au capital de 300 euros, dont le siège social est 1260 chemin du Val Martin, "La Masure", 06560 VALBONNE, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 12 juillet 2024,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associées décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Julien KRIEF, demeurant à 06560 VALBONNE (Alpes Maritimes), 1260 chemin du Val Martin, « La Masure », non associé.

Monsieur Julien KRIEF disposera des pouvoirs prévus à 18 des statuts.

Il ne percevra aucune rémunération à ce titre.

DS DS DS

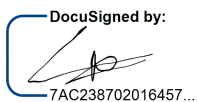

Monsieur Julien KRIEF déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Julien KRIEF et au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la Société et notamment :

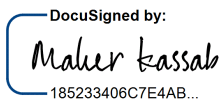
- pour signer et faire publier l'avis de constitution dans un support habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social ;
- pour faire procéder à toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
- et généralement, pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Fait à Valbonne
Le 12 juillet 2024

La Société IMMOCOM
Représentée par Monsieur Julien KRIEF

DocuSigned by:

7AC238702016457...

La Société MK HOLDING
Représentée par Monsieur Maher KASSAB

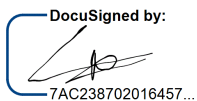
DocuSigned by:

185233406C7E4AB...

La société AGORAFIN
Représentée par Madame Stéphanie VANMOERBEKE

DocuSigned by:

BEA2A308D87E40E...

Monsieur Julien KRIEF
« bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

DocuSigned by:

7AC238702016457...